Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1964)

Rubrik: Afrique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nombre de personnes qui devaient se rendre pour des raisons humanitaires à l'hôpital, à l'aérodrome ou au port. Jamais les passagers d'une voiture arborant l'emblème du CICR n'ont été inquiétés d'aucune manière.

Après le départ de M. de Cocatrix, les chefs de la mission du CICR furent successivement M. Max Stalder, M. Pierre Boissier, puis de nouveau M. Stalder.

2. AFRIQUE

Algérie et Maroc

A la suite du conflit de frontière qui avait éclaté dans l'automne 1963 entre le Maroc et l'Algérie, le CICR avait visité plus de 300 militaires algériens capturés au cours des combats par les forces marocaines [1]. Au début de 1964, un délégué, M. Jacques de Heller, visita une cinquantaine de prisonniers marocains aux mains des autorités militaires algériennes. Ainsi le CICR put apporter son assistance à presque tous les prisonniers de guerre capturés de part et d'autre au cours de ce conflit et leur distribuer des secours. Il remplit les fonctions que lui assignent les Conventions de Genève, notamment en assurant l'échange de correspondance entre les captifs et leurs familles.

Au Maroc, le CICR visita également cinq officiers égyptiens, capturés derrière les lignes marocaines à la suite d'un atterrissage forcé : peu après, ces officiers étaient libérés et rapatriés.

Ultérieurement, l'Algérie et le Maroc décidèrent d'échanger les prisonniers et des représentants des Croissants-Rouges algérien et marocain se rencontrèrent à Rabat pour fixer les modalités de l'opération.

Celle-ci eut lieu dans la nuit du 14 au 15 avril, à Oujda, sur la frontière entre les deux pays : au total 433 prisonniers de guerre furent échangés en présence de M. de Heller, délégué du CICR, et de représentants des deux Croissants-Rouges.

Le représentant du CICR se rendit ensuite à Alger afin de s'entretenir avec les autorités de la question des anciens harkis (supplétifs de l'armée française) encore détenus dans des prisons.

---

[1] Voir Rapport d'activité 1963, p. 10.

Congo

Dès le début de l'année 1964, des troubles recommencèrent à secouer diverses régions du Congo (Léopoldville). En février, la situation était particulièrement tendue au Kwilu, où se déroulaient des désordres qui faisaient de nombreuses victimes parmi la population.

En compagnie de hauts fonctionnaires des Nations Unies et de représentants de la Croix-Rouge congolaise, Mme Jeanne Egger, déléguée du CICR à Léopoldville, se rendit en février à Kikwit, afin de collaborer à l'action de secours organisée par l'ONU dans cette province troublée du Kwilu. Grâce aux avions mis à disposition par les Nations Unies et aux denrées alimentaires fournies par Caritas et par l'Entraide protestante, il fut possible de subvenir aux besoins les plus urgents. Les prisonniers bénéficièrent aussi des distributions alimentaires.

Comme, dans les mois qui suivirent, les troubles s'étaient étendus à d'autres régions, le CICR intensifia son activité parmi la population autochtone, aussi bien que parmi les résidents étrangers. Il chargea M. G. C. Senn d'une nouvelle mission au Congo. M. Laurent Marti l'accompagna en qualité de délégué-adjoint.

Après avoir pris contact avec le gouvernement congolais, à Léolpoldville, les représentants du CICR se rendirent à Bujumbura (Burundi) afin de se trouver à proximité immédiate de la région particulièrement troublée d'Albertville. Un seul délégué en ayant obtenu l'autorisation, M. Senn partit pour cette ville, alors occupée par les troupes rebelles. Il y fut accueilli par M. Gaston Soumialot, l'un des chefs de l'insurrection, et obtint de lui l'autorisation de faire évacuer quelques ressortissants européens se trouvant dans une situation difficile.

De son côté, M. Marti se rendit à Bukavu, dans la province de Kivu. Il y visita un camp où étaient internés des rebelles capturés par les forces gouvernementales.

L'affaire de Stanleyville. — Préoccupés par le sort de leurs ressortissants, appartenant à environ quinze nationalités différentes, bloqués dans des régions occupées par les insurgés en lutte contre les autorités centrales de Léopoldville, plusieurs gouvernements, à la fin d'août 1964, demandèrent au CICR d'envoyer une mission à

Stanleyville, capitale de l'insurrection. Le CICR accepta de tenter l'entreprise. Mais il prit bien soin de préciser que cette mission aurait lieu selon les principes de la Croix-Rouge et se ferait en faveur de toutes les victimes des événements, sans aucune discrimination politique ou raciale.

Le 4 septembre, un délégué spécial, le Dr Jean-Maurice Rubli, quittait Genève pour mettre au point les modalités de cette action. Aussitôt, le CICR informait l'Organisation de l'Unité africaine.

Mais, comme la situation s'aggravait sans cesse, le CICR lança, le 18 septembre, un appel « à tous ceux qui exercent une autorité au Congo ». Cet appel insistait sur le respect dû aux prisonniers de guerre et aux non-combattants, sur l'interdiction des prises d'otages et des bombardements dirigés contre la population civile.

Le 19 septembre, au matin, M. Christophe Gbenyé, président du gouvernement insurgé, accepta l'arrivée à Stanleyville d'un avion du CICR transportant un groupe de délégués ainsi que des médicaments et autres secours.

Le 22 septembre, l'avion quittait Bâle pour Stanleyville. L'autorisation d'y atterrir parvenait le 25 septembre.

Accueillis par MM. Gbenyé et Soumialot, chefs du gouvernement insurgé, les délégués du CICR eurent avec eux de longs entretiens. Ils constatèrent que leurs interlocuteurs ne connaissaient pas les dispositions des Conventions de Genève et ne se considéraient pas comme liés par celles-ci. De leur côté, les deux chefs insurgés affirmèrent que le départ des résidents européens d'Albertville avait été suivi par des bombardements. MM. Gbenyé et Soumialot ne doutaient pas qu'une semblable évacuation organisée à Stanleyville n'entraîne les mêmes conséquences.

Les pourparlers sur l'évacuation de civils n'aboutirent qu'à la promesse d'envisager le rapatriement, pour des raisons humanitaires, de certains groupes limités. Les délégués recueillirent en outre 800 messages familiaux adressés par les résidents étrangers à leurs proches.

De leur côté, les médecins de la délégation prirent contact avec leurs confrères restés dans la ville et leur remirent les médicaments apportés par l'avion à l'intention de la population civile dans son ensemble. Ils établirent ensuite la liste d'autres secours médicaux nécessaires.

N'ayant pas été mise en mesure d'accomplir d'autres tâches, la mission quitta Stanleyville le 26 septembre pour retourner à Bangui, puis à Bujumbura (Burundi) d'où les communications avec Stanleyville étaient plus faciles.

Les délégués saisirent chaque occasion pour tenter de retourner à Stanleyville et firent de nouvelles propositions en vue de réaliser les évacuations limitées dont le principe avait été accepté. Mais leurs messages à M. Gbenyé demeurèrent sans réponse concrète.

Dans cette impasse, le CICR décida de poursuivre ses efforts en recherchant l'appui de la Commission de conciliation de l'OUA.

Mais les nouvelles venues de Stanleyville commençaient à s'aggraver. Le gouvernement de M. Gbenyé menaçait publiquement d'exécuter certains résidents étrangers considérés désormais comme des « otages », au cas où les villes seraient bombardées par les forces de Léopoldville.

Les gouvernements qui, en août, s'étaient adressés au CICR entreprirent alors, de leur côté, de pressantes démarches auprès du président de la Commission de conciliation de l'OUA, M. Kenyatta, pour qu'il agît lui-même auprès de M. Gbenyé afin d'appuyer les efforts du CICR. Le chef du gouvernement de Nairobi accepta d'intervenir à Stanleyville.

Cette démarche suscita enfin une réponse de M. Gbenyé : la vie des étrangers, assura-t-il, n'était pas en danger ; lui-même serait toujours disposé à faciliter l'activité de la Croix-Rouge ; enfin il offrait qu'une délégation de l'OUA se rende auprès de lui pour s'en assurer.

D'autre part, comme suite aux démarches faites auprès de lui par le CICR, le chef du gouvernement de Léopoldville annonçait qu'il s'engageait à limiter l'action de ses forces aériennes aux seuls objectifs militaires, à épargner la population civile et à respecter les Conventions de Genève.

La fin d'octobre et le début de novembre n'apportèrent guère de faits nouveaux. Alors que grandissait encore l'inquiétude concernant le sort des étrangers à Stanleyville, le CICR lança, de Genève, un nouvel appel à M. Gbenyé et intervenait une fois encore auprès du président Kenyatta.

En réponse, Stanleyville demanda au CICR de « faire d'abord cesser les bombardements américains et belges », pour que l'avion

du CICR pût atterrir. Peu après, M. Gbenyé ajoutait que les étranger seraient désormais considérés comme « prisonniers de guerre ».

Le délégué général du CICR en Afrique se rendit alors dans la capitale du Kenya, où il put s'entretenir avec le président Kenyatta et ses plus proches collaborateurs. A la suite de ces démarches, le chef du gouvernement de Nairobi fit, le 12 novembre, une déclaration appuyant les efforts déployés en faveur des étrangers de Stanleyville.

Peu avant l'opération des parachutistes belges, d'ultimes démarches avaient été faites auprès de l'empereur d'Ethiopie et du secrétaire général de l'OUA, suggérant à ce dernier d'agir auprès des insurgés pour qu'ils acceptent l'envoi immédiat d'une mission du CICR, accompagnée d'un délégué de l'OUA et d'un représentant des nations ayant des ressortissants à Stanleyville.

Le 24 novembre, l'intervention des forces congolaises et belges modifia la situation en rendant la ville de nouveau accessible.

Dès qu'ils furent avisés que la piste de l'aérodrome était praticable, les délégués du CICR quittèrent Bujumbura pour Stanleyville. L'avion spécial du CICR, qui transportait des secours alimentaires et des médicaments d'urgence, atterrissait dans la matinée du 25 novembre, alors que la fusillade continuait dans plusieurs quartiers de la ville. Trois délégués, dont un médecin, avaient pris place à bord de l'appareil, qui apportait également un millier de messages familiaux destinés à des civils longtemps séparés des leurs.

Alors qu'un délégué demeurait sur place, l'avion du CICR participa à l'évacuation d'un certain nombre de civils ressortissants de pays asiatiques et africains. Il revint ensuite à Stanleyville, où devait être installée une délégation chargée d'assister les victimes des événements à quelque parti qu'elles appartinssent.

Cependant, la situation chaotique régnant dans la région rendit une telle activité impossible. La mission spéciale du CICR dut donc se replier et regagner Genève.

Le CICR demeurait cependant représenté à Léopoldville, où sa déléguée, Mme Egger, intervint auprès du gouvernement afin d'assurer la protection des insurgés détenus. A la fin de l'année, elle visita, en compagnie d'un membre de l'unité médicale suisse au Congo, les prisons de Ndolo et de Makala, près de la capitale. Elle distribua aux détenus des secours fournis par l'Entraide protestante.

Burundi

Pendant son séjour au royaume du Burundi, le délégué du CICR, M. Senn, a visité des prisons et lieux d'internement, notamment la prison centrale de Bujumbura, la capitale. Il a ensuite rendu compte de ses visites aux autorités. Il a été reçu en audience par S.M. le mwami du Burundi.

Ruanda

Au début de l'année, le CICR reçut diverses communications attirant son attention sur de graves événements dont la république du Ruanda aurait alors été le théâtre. La tribu Watutsi, affirmait-on, était victime de brutales mesures de représailles.

Saisi de la question, le CICR envoya sur place un délégué en la personne de M. G. C. Senn. Il le chargea d'étudier la situation et de voir dans quelle mesure il serait possible de secourir les victimes de ces événements.

Le délégué arriva au Ruanda le 26 janvier. A Kigali, la capitale, il fut reçu en audience par M. Kayibanda, président de la République, qui lui réserva un accueil bienveillant et se déclara prêt à faciliter sa mission dans toute la mesure du possible.

Au ministère de la Justice, M. Senn obtint l'autorisation générale de visiter toutes les prisons pour y examiner les conditions de détention. Accompagné de M. Maurice Frauchiger, collaborateur de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, il commença ensuite une tournée dans les diverses régions du pays. Les deux représentants de la Croix-Rouge visitèrent les prisons Nyanza, de Kibungo et de Gyangugu. Ils y rencontrèrent plusieurs centaines de détenus politiques. En cours de route, ils ont également fait halte à plusieurs missions chrétiennes auprès desquelles des Watutsis avaient trouvé refuge au cours des troubles récents.

Les délégués de la Croix-Rouge ne perdirent pas une occasion d'insister sur le respect des règles humanitaires. A l'issue de leur mission, il parut que leur seule présence en tant que représentants de la Croix-Rouge internationale avait déjà eu pour résultat de contribuer à un certain apaisement et de prévenir la violence.

Pendant leur séjour au Ruanda, les délégués eurent des entretiens avec différentes personnalités intéressées à la création d'une

Société nationale de la Croix-Rouge. Le président de la République exprima lui-même son intérêt à cet égard.

Accompagné de M. Laurent Marti, délégué-adjoint, M. Senn retourna en août au Ruanda. Les deux représentants du CICR visitèrent la prison de Ruhengeri et insistèrent sur l'observance des principes humanitaires découlant des Conventions de Genève.

Zanzibar

Peu après la révolution qui renversa le gouvernement monarchique de Zanzibar, le CICR envoya sur place M. Georg Hoffmann, délégué général pour l'Afrique. Arrivé le 26 février, celui-ci fut reçu en audience par M. Abeid Amani Karumé, président de la République, et rencontra également les ministres des Affaires étrangères et de la Santé.

M. Hoffmann eut d'excellents contacts avec la Croix-Rouge locale, qui assistait efficacement les victimes des événements, notamment les détenus et leurs familles. Il examina les divers problèmes relatifs à cette assistance et visita les cinq lieux de détention existant dans l'île, où se trouvaient environ 1900 personnes arrêtées au cours des événements. Préoccupés par le sort de la minorité arabe, il s'entretint, d'autre part, auprès des autorités afin de trouver une solution humanitaire à la situation de cette population.

Après cette première mission d'une semaine à Zanzibar, le délégué général du CICR y fit en juin un deuxième et bref séjour. Il fut reçu par le premier ministre, par les ministres des Affaires étrangères et de la Santé, de même que par le chef du département des prisons. En compagnie de deux représentants de la Croix-Rouge locale, il visita la prison centrale de Zanzibar. Il s'est également rendu en divers points de l'île où se trouvaient des groupes de réfugiés et a visité un camp d'hébergement.

Par la suite, le CICR a fait d'innombrables démarches en faveur de la minorité arabe bloquée à Zanzibar, pour tenter de faciliter son évacuation vers les régions d'Arabie — principalement Oman et Mascate — dont elle est originaire. Pour cela, il fut notamment en contact avec le sultan de Mascate et Oman, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et avec la Croix-Rouge britannique.

* * *

Mission du délégué général du CICR en Afrique

Durant toute l'année 1964, le délégué général du CICR pour l'Afrique multiplia les contacts avec les gouvernements et les Sociétés de Croix-Rouge de nombreux pays africains. Ce fut le cas notamment au Kenya, au Tanganyika, en Ouganda, au Soudan, en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud. Il profita de chaque occasion pour mieux informer ses interlocuteurs du rôle et de la mission du CICR, ainsi que pour insister sur la nécessité de diffuser les Conventions de Genève. Dans la République sud-africaine, le délégué général visita des détenus arrêtés en vertu de la législation particulière à ce pays.

3. ASIE

Laos

La recrudescence des hostilités à l'intérieur du Laos a obligé le CICR à ouvrir une nouvelle phase de son activité en faveur des victimes, en particulier des blessés et malades, ainsi que des civils ayant fui les zones d'insécurité.

Au début de mars, la Croix-Rouge lao adressa une demande urgente au CICR pour obtenir de nouveaux envois de plasma sanguin aux hôpitaux et infirmeries dans les zones de combat. Le CICR expédia aussitôt un lot de 100 flacons de sang en conserve. A cela vint bientôt s'ajouter un don de 300 flacons offerts par la Croix-Rouge néerlandaise.

Par la suite, M. André Durand, délégué général du CICR pour l'Asie, se rendit au Laos où il put se faire directement une idée de l'ampleur des besoins. Il constata que quelque 23.000 personnes avaient fui les zones de combat et se trouvaient démunies de tout moyen d'existence.

C'est à la suite de ces constatations, ainsi qu'à la demande de la Croix-Rouge lao, que la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, en date du 8 juin, adressa à plusieurs Sociétés membres un appel en faveur des victimes du conflit laotien. Cet appel, destiné à couvrir les besoins les plus urgents des réfugiés pendant une période initiale de trois mois, sollicitait l'envoi de lait concentré sucré pour les enfants, de sucre, de savon, de moustiquaires, de tissu pour la confection de vêtements, de multivitamines, de substituts de